



18 rue du Pont  
33410 CADILLAC

Code Naf : 913 E  
n°siret : 408 704 575 0047

Tél. 05 56 62 91 35  
Fax. 05 56 62 90 49

Les contacts à la fnACG  
Le bureau [fnacg@fnacg.org](mailto:fnacg@fnacg.org)

Le secrétariat  
[contact@fnacg.org](mailto:contact@fnacg.org)

[www.fnacg.org](http://www.fnacg.org)

## Fiche appel à cotisation 2009

JE, SOUSSIGNÉ (E),

NOM.....

PRÉNOM.....

SOLLICITE MON ADHÉSION PERSONNELLE, OU CELLE DE MA SOCIÉTÉ :

DÉNOMINATION  
.....

(NE REMPLIR QUE SI VOUS EXERCEZ UNE ACTIVITÉ DE CONTRACTANT GÉNÉRAL AVANT VOTRE ADHÉSION)

ADRESSE.....  
.....

CODE POSTAL ..... VILLE.....

JE JOINS À LA PRÉSENTE LE RÈGLEMENT DU DROIT D'ENTRÉE ET LA COTISATION ANNUELLE  
DONT LE MONTANT S'ÉLÈVE, POUR LA PREMIÈRE ANNÉE :

### Droit d'entrée nouvel adhérent

609,80 € HT

### Cotisation pour l'année 2009

- 1 250 € H.T. (montant de la cotisation de base pour C.A. jusqu'à 1 million €)
- 1 500 €.H.T. (montant de la cotisation pour C.A. de 1 000 000 à 2 000 000 €)
- 2 000 € H.T. (montant de la cotisation pour C.A. supérieur à 2 000 000 €)

SOIT	TOTAL HT	.....	€
	TVA 19,6 %	.....	€
	TOTAL TTC	.....	€

**FACTURE ET CARTE DE MEMBRE SERONT RETOURNÉES À RÉCEPTION DU PAYEMENT PAR LA fnACG,**

POUR LES SOCIÉTÉS : DATE

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

SIGNATURE DU GÉRANT, TAMPON

DATE ET SIGNATURE

### **Votre règlement devra nous parvenir avant le 31.01.2009**

Vous pouvez faire parvenir votre règlement de différentes manières :

Soit par chèque bancaire, à l'ordre de la F.N.A.C.G. pour le **montant total TTC**

Soit par l'envoi de 3 chèques bancaires, à l'ordre de la F.N.A.C.G. (aux mêmes dates et envoyés ensemble avant le 31.01.2008) pour encaissement suivant :

1 <sup>er</sup> chèque à réception au 31.01.2009	40% du montant total TTC
2 <sup>ème</sup> chèque au 30.04.2009	30% du montant total TTC
3 <sup>ème</sup> chèque au 31.07.2009	30% du montant total TTC

Si vous effectuez votre règlement en trois chèques, ils doivent être envoyés lors du 1<sup>er</sup> paiement (avant le 31.01.2009) mais ne seront encaissés qu'aux dates indiquées.



18 rue du Pont  
33410 CADILLAC

Code Naf : 913 E  
n°siret : 408 704 575 0047

Tél. 05 56 62 91 35  
Fax. 05 56 62 90 49

Les contacts à la fnACG  
Le bureau [fnacg@fnacg.org](mailto:fnacg@fnacg.org)

Le secrétariat  
[contact@fnacg.org](mailto:contact@fnacg.org)

[www.fnacg.org](http://www.fnacg.org)

# Fiche appel à cotisation 2009

– Dom Tom –

JE, SOUSSIGNÉ (E),

NOM.....

PRÉNOM.....

SOLLICITE MON ADHÉSION PERSONNELLE, OU CELLE DE MA SOCIÉTÉ :

DÉNOMINATION  
.....

(NE REMPLIR QUE SI VOUS EXERCEZ UNE ACTIVITÉ DE CONTRACTANT GÉNÉRAL AVANT VOTRE ADHÉSION)

ADRESSE.....  
.....

CODE POSTAL ..... VILLE.....

JE JOINS À LA PRÉSENTE LE RÈGLEMENT DU DROIT D'ENTRÉE ET LA COTISATION ANNUELLE  
DONT LE MONTANT S'ÉLÈVE, POUR LA PREMIÈRE ANNÉE :

### Droit d'entrée nouvel adhérent

609,80 € HT

### Cotisation pour l'année 2009

- 1 250 € H.T. (montant de la cotisation de base pour C.A. jusqu'à 1 million €)
- 1 500 €.H.T. (montant de la cotisation pour C.A. de 1 000 000 à 2 000 000 €)
- 2 000 € H.T. (montant de la cotisation pour C.A. supérieur à 2 000 000 €)

SOIT TOTAL HT ..... €

TVA 8,5 % ..... €

TOTAL TTC ..... €

**FACTURE ET CARTE DE MEMBRE SERONT RETOURNÉES À RÉCEPTION DU PAYEMENT PAR LA fnACG,**

POUR LES SOCIÉTÉS : DATE

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

SIGNATURE DU GÉRANT, TAMPON

DATE ET SIGNATURE

### **Votre règlement devra nous parvenir avant le 31.01.2009**

Vous pouvez faire parvenir votre règlement de différentes manières :

Soit par chèque bancaire, à l'ordre de la F.N.A.C.G. pour le **montant total TTC**

Soit par l'envoi de 3 chèques bancaires, à l'ordre de la F.N.A.C.G. (aux mêmes dates et envoyés ensemble avant le 31.01.2008) pour encaissement suivant :

1 <sup>er</sup> chèque à réception au 31.01.2009	40% du montant total TTC
2 <sup>ème</sup> chèque au 30.04.2009	30% du montant total TTC
3 <sup>ème</sup> chèque au 31.07.2009	30% du montant total TTC

Si vous effectuez votre règlement en trois chèques, ils doivent être envoyés lors du 1<sup>er</sup> paiement (avant le 31.01.2009) mais ne seront encaissés qu'aux dates indiquées.

N.B. : Tout retard de règlement non justifié entraînera l'application des pénalités prévues dans nos textes réglementaires.



# Dossier d'adhésion à la fnACG 2009

18 rue du Pont  
33410 CADILLAC

Code Naf : 913 E  
n°siret : 408 704 575 0047

Tél. 05 56 62 91 35  
Fax. 05 56 62 90 49

Les contacts à la fnACG  
Le bureau [fnacg@fnacg.org](mailto:fnacg@fnacg.org)

Le secrétariat  
[contact@fnacg.org](mailto:contact@fnacg.org)

[www.fnacg.org](http://www.fnacg.org)

- 1 Un exemplaire de la charte signée et datée
- 2 L'engagement manuscrit de participation au stage d'initiation à la contractance générale :  
*« Je soussigné, (nom et prénom), m'engage à effectuer le stage fédéral d'initiation, dans ma 1<sup>ère</sup> année d'adhésion, conformément à l'article 9 du règlement intérieur. »*

Le coût pour du stage d'initiation pour l'année 2009 est de :

- 2 200 € H.T.  
(hébergement compris soit 2 631,20 € TTC)

- 3 La fiche d'adhésion signée soit par la personne physique, soit par la personne morale si l'adhésion est prise par une société déjà constituée.
- 4 Dans ce cas, joindre les pièces suivantes :
  - Photocopie des statuts de la société
  - Engagement du gérant à s'acquitter des cotisations annuelles conformément aux statuts de la Fédération

Droit d'entrée nouvel adhérent

- 609,80 € HT

Cotisation pour l'année 2009

- 1 250 € H.T. (montant de la cotisation de base pour C.A. jusqu'à 1 million €)
- 1 500 €.H.T. (montant de la cotisation pour C.A. de 1 000 000 à 2 000 000 €)
- 2 000 € H.T. (montant de la cotisation pour C.A. supérieur à 2 000 000 €)

Pour la 1<sup>ère</sup> année d'adhésion, le droit d'entrée s'ajoute à la cotisation annuelle.  
Le montant de la cotisation comprend la cotisation du SNACG (50 € HT)  
Cotisation des GIE et autres associations : 10% d'abattement

- 5 Un curriculum vitae professionnel comportant le n° d'inscription au tableau régional de l'Ordre des Architectes